



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du **8 juin 2020**

Délibération n° 2020-4289

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Vénissieux

objet : Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy - Acquisition, à titre onéreux, d'un local - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Le Faou

Président : Monsieur David Kimelfeld

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mercredi 20 mai 2020

Secrétaire élu : Madame Sarah Peillon

Affiché le : Mercredi 10 juin 2020

Présents : MM. Kimelfeld, Grivel, Bret, Brumm, Da Passano, Mme Picot, MM. Le Faou, Abadie, Crimier, Philip, Galliano, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Mmes Geoffroy, Laurent, Gandolfi, MM. Barral, Claisse, Mme Vessiller, MM. George, Kabalo, Képénékian, Mmes Frier, Cardona, MM. Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Glatard, MM. Longueval, Pouzol, Eymard, Mmes Rabatel, Poulain, M. Pillon, Mmes Panassier, Baume, MM. Sellès, Suchet, Veron, Hémon, Mme Belaziz, MM. Jacquet, Chabrier, Mmes Peillon, Jannot, Ait-Maten, MM. Artigny, Augoyard, Mmes Balas, Barbasso Bruas, M. Barret, Mmes Basdereff, Berra, MM. Berthilier, Blache, Blachier, Boudot, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Mme Brugnera, M. Buffet, Mme Burricand, MM. Cachard, Charmot, Mme Cochet, MM. Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, MM. Curtelin, David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mmes El Faloussi, Fautra, MM. Findrik, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Geourjon, Germain, Gillet, Mme Giraud, MM. Gomez, Gouverneure, Guillard, Mme Guillemot, MM. Guimet, Hamelin, Havard, Hugué, Mme Iehl, M. Jeandin, Mmes Le Franc, Lecerf, Leclerc, MM. Llung, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mme Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Piantoni, Picard, M. Piegay, Mme Pouzergue, MM. Quiniou, Rabehi, Rantonnet, Mme Reveyrand, M. Rudigoz, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlrich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Vincendet, Mme Vullien.

Absents excusés : Mme Bouzerda (pouvoir à M. Pouzol), MM. Barge (pouvoir à M. Sellès), Calvel (pouvoir à M. Sellès), Mmes Beautemps (pouvoir à M. Quiniou), Burillon (pouvoir à Mme Frier), M. Butin (pouvoir à M. Dercamp), Mme David (pouvoir à M. Dercamp), MM. Denis (pouvoir à Mme Frier), Genin (pouvoir à Mme Burricand), Mme Ghemri (pouvoir à Mme Peytavin), M. Girard (pouvoir à M. Cochet), Mme Hobert (pouvoir à Mme Michonneau), MM. Lavache (pouvoir à Mme Croizier), Passi, Mme Pietka (pouvoir à Mme Burricand), M. Roustan (pouvoir à M. Charles).

Absents non excusés : Mme Frih, MM. Bernard, Vesco, Aggoun, Collomb, Lebuhotel.

Conseil du 8 juin 2020**Délibération n° 2020-4289**

commission principale : urbanisme, habitat, logement et politique de la ville

commune (s) : Vénissieux

objet : **Zone d'aménagement concerté (ZAC) de Vénissy - Acquisition, à titre onéreux, d'un local - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Direction générale déléguée au développement urbain et au cadre de vie - Direction de la maîtrise d'ouvrage urbaine - aménagement urbain

Le Conseil,

Vu le rapport du 18 mai 2020, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

L'opération Vénissieux ZAC Vénissy fait partie de la programmation pluriannuelle des investissements (PPI) 2015-2020 votée par le Conseil métropolitain le 6 juillet 2015.

I - Contexte

La ZAC de Vénissy a été créée en 2007 et sa réalisation a été confiée à l'aménageur Société d'équipement du Rhône et de Lyon (SERL). La ZAC couvre 4,5 ha et a pour objectif de créer une centralité au plateau des Minguettes en implantant une offre commerciale structurée autour d'une nouvelle place centrale et en apportant une offre de plus de 300 logements neufs, directement desservis par le tramway T4.

L'opération est entrée en phase opérationnelle en 2010 et s'achèvera en 2023. Sur les 5 îlots de la ZAC, 3 ont été bâtis (îlots A, B et D1), les travaux de l'îlot C vont bientôt démarrer, et l'îlot D2 reste à lancer. Au total se sont ainsi 208 logements et 5 847 m² de rez-de-chaussée commerciaux qui ont été livrés et qui participent de cette centralité renouvelée.

II - Description du local et montant d'acquisition

L'ensemble immobilier de l'îlot C, réalisé par la société par actions simplifiées (SAS) Vénissieux Lyvet (promoteur Spirit), d'une surface de plancher au maximum de 8 415 m², comprend :

- 56 logements locatifs sociaux, 34 logements en accession abordable et 30 logements en accession sécurisée,
- des commerces,
- un local en rez-de-chaussée, d'une surface de 112 m² de surface utile, à l'est du bâtiment bénéficiant d'un accès direct et indépendant sur la rue Albert Camus par une voie d'accès privative.

La Métropole de Lyon souhaite se porter acquéreur, auprès de la SAS Vénissieux Lyvet, du local en rez-de-chaussée en vente en état futur d'achèvement (VEFA) et de sa voie d'accès privative pour y installer les agents de la direction de la propreté qui disposaient antérieurement d'un local dans le centre commercial de Vénissy aujourd'hui démolé.

Les aménagements intérieurs de ce local seront réalisés par la Métropole.

La Métropole prendra possession du local et pourra procéder à son aménagement à la fin des travaux du bâtiment D, soit mi 2022.

Le coût global de l'acquisition du local propreté s'élève à 148 800 € HT, soit 178 560 € TTC (frais de notaire inclus).

Le coût de l'aménagement intérieur du local technique, qui sera pris en charge par la direction du patrimoine et des moyens généraux de la Métropole, est estimé à 132 000 € HT, soit 158 400 € TTC.

III - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

Le montant total des autorisations de programme déjà individualisées pour cette opération de la ZAC Vénissy s'élève à 18 044 000 € en dépenses.

Il est demandé d'individualiser une autorisation de programme complémentaire d'un montant de 280 800 € HT, soit 336 960 € TTC en dépenses pour l'acquisition du local situé dans le bâtiment de l'îlot C de l'opération Vénissy et pour son aménagement intérieur qui sera réalisé par les services de la Métropole ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme, habitat, logement et politique de la ville ;

DELIBERE

1° - Approuve l'acquisition, à titre onéreux, d'un local dans le cadre de l'opération ZAC Vénissy à Vénissieux.

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P17 - Politique de la ville, pour un montant de 336 960 € TTC en dépenses à la charge du budget principal, selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 178 560 € en 2020,
- 158 400 € en 2022

sur l'opération n° OP17O1273.

3° - Le montant à payer sera imputé sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercice 2020 et 2022 - chapitre 21, pour un montant de 336 960 € TTC pour le budget principal.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 18 380 960 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Reçu au contrôle de légalité le : 10 juin 2020.